

## Election des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires (CCPANT)

### PROCES-VERBAL DE CARENCE

Vu les articles R. 271-1 et -2 du Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu les résultats des procès-verbaux des élections professionnelles 2022 (CCPANT - catégorie A, B et C) ;

Considérant qu'à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022, le syndicat FO-ESR a procédé, le 4 décembre 2025, à la désignation de représentants du personnel pour siéger à la CCPANT comme suit :

- Catégorie A :
  - o Titulaire : **Koceila Ait Moussa**
  - o Suppléant : aucun
- Catégorie B :
  - o Titulaire : **Delphine Borgna**
  - o Suppléante : **Anna Cohen-Scali**
- Catégorie C :
  - o Titulaire : **José Antonio Peguero Rondon**
  - o Suppléant : aucun

Considérant que les syndicats FSU et SGEN-CFDT, ayant obtenu des sièges à la CCPANT, n'ont pas désigné de représentants du personnel à cette instance (confirmé par mail du 5 décembre 2025) ;

Considérant que l'ensemble des sièges à la CCPANT ne pourra pas être pourvu par voie de désignation ;

En conséquence, l'attribution des sièges vacants à la CCPANT sera faite par voie de tirage au sort parmi les agents contractuels qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Fait à Créteil, le 8 décembre 2025

Karine BERGES  
La Présidente

 La Présidente de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
  
Karine Bergès